Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FAREAS : le Conseil de fondation se retire et le Conseil d'Etat met en place une organisation provisoire

Constatant qu'il n'était pas en situation de conduire efficacement la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) pour résoudre les problèmes urgents mis en évidence par le rapport du Contrôle fédéral des finances, le Conseil de fondation a décidé de se retirer.

Le Conseil d'Etat accepte ce retrait, en demandant au Conseil de fondation de rester en fonction jusqu'à la désignation d'un administrateur chargé de conduire la FAREAS en attendant la mise en place d'une nouvelle structure.

Le Conseil de fondation de la FAREAS est parvenu à la conclusion que, dans les circonstances actuelles, une structure de milice ne dispose ni des outils ni des disponibilités indispensables à la maîtrise de la situation critique et des problèmes complexes mis à jour notamment par le récent rapport du Contrôle fédéral des finances. Il se retire afin de permettre au Canton de doter la FAREAS d'une structure de conduite permanente disposant des atouts nécessaires à la solution des problèmes que traverse actuellement l'institution.

Le Conseil d'Etat a accepté la décision du Conseil de fondation, en reconnaissant l'engagement intense dont ses membres ont fait preuve ces dernières années, en particulier dans la mise en oeuvre, sous l'égide du comité de pilotage, du train de réformes issu du rapport produit en 1999 par le Contrôle cantonal des finances, ainsi que dans les missions d'accueil, d'hébergement, d'assistance sociale et sanitaire aux requérants d'asile confiés au Canton. Le Conseil d'Etat partage toutefois l'analyse selon laquelle le Conseil de fondation n'est pas une structure adaptée à la situation actuelle, ni à la nature des problèmes à traiter. Par ailleurs, le Conseil d'Etat confirme son soutien et sa confiance à l'actuelle équipe de direction de la FAREAS, mise en place il y a un an par le Conseil de Fondation.

Les rôles de conduite et de surveillance dévolus jusqu'ici au Conseil de Fondation seront assumés par un administrateur provisoire unique que le Conseil d'Etat désignera prochainement. En attendant, le Conseil d'Etat a prié le Conseil de fondation de continuer à régler les affaires courantes. Les membres du Conseil de fondation seront encore à disposition de l'administrateur afin qu'il puisse bénéficier de leur expérience. En outre, le Conseil d'Etat a pris de nouvelles décisions destinées à compléter les mesures mises en place à la suite du rapport de Contrôle cantonal des finances de 1999. Un Comité de pilotage nouvellement constitué sera chargé de proposer, d'ici la fin de l'année, des mesures permettant de renforcer l'organisation et le fonctionnement de la FAREAS, afin que l'Etat puisse assurer à l'avenir un contrôle adéquat des activités de la fondation. Un comité de suivi, rattachée au Secrétariat général du DSAS, sera chargé d'harmoniser et de contrôler les flux d'information entre la Confédération, le canton de Vaud et la FAREAS. Enfin, comme annoncé par le Conseil d'Etat le 2 février dernier, des investigations approfondies menées par un mandataire extérieur à l'Etat permettront d'analyser de manière détaillée le fonctionnement passé et présent de l'institution.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mars 2001

Charles-Louis Rochat, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021/316'50'01
Etienne Lasserre, président du Conseil de fondation de la FAREAS, 021/ 624 07 77 ou 079 342 82 48